

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS

Arbitres, Arbitres Assistants. Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.

(référence : itinéraire le plus rapide du serveur télématique Michelin)

. Indemnité minimum : 27 € (de 0 à 30 km)

. Indemnité maximum : 90,00 € (de 31 à 100 km)

Frais d'arbitrage

Pour les arbitres domiciliés en dehors du département, distance calculée à l'entrée dans le département.

Pour les échanges d'arbitres avec les Districts de Saône et Loire et du Jura, utiliser les barèmes des Districts recevant avec limitation à 100 km.

Féminines Seniors : les frais d'arbitrage en 2^{ème} phase au 1^{er} niveau seront à la charge des clubs.

Indemnité de match

Championnats :	Seniors D1 -----	35 €
	Seniors D2 -----	33 €
	Seniors D3 -----	30 €
	Seniors D4 – D5 -----	28 €
	Seniors féminines -----	28 €
	Seniors Assistants D1-----	30 €
	Jeunes U18 -----	27 €
	Jeunes U15 -----	23 €

Coupes du district : Arbitres centraux ----- 30 €

Arbitres assistants ----- 30 €

- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 55 € la journée

- Opérations promotionnelles du District (déplacement compris) : 35 € la ½ journée

Observateurs, délégués

. Indemnité kilométrique calculée sur la distance Aller/Retour : 0,45 € du kilomètre.
(référence : itinéraire le plus rapide du serveur Télématique Michelin)

. Indemnité minimum : 27 € (basée sur 30 km)

. Indemnité maximum : 90 € (basée sur 100 km)

. Indemnité pour 2ème match sur le même site : 27 €